



Établissement public du ministère chargé du développement durable



22 Septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les groupements agrobiologiques (GRAB) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne signent une convention pour améliorer la qualité de l'eau

Claude Gitton, directeur général adjoint de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et les présidents des groupements agrobiologiques du territoire Loire-Bretagne signeront le 28 septembre 2016 une convention dont l'objectif est de favoriser le développement de l'agriculture biologique et de ses techniques dans les contrats territoriaux.

La signature aura lieu à 12h00, sur le salon « la Terre est notre Métier »¹ à Retiers (35), sur le stand de la FNAB.

Elle sera précédée d'une visite de terrain à partir de 10 h.

Quels sont les enjeux de ce partenariat ?

L'agriculture biologique est un mode de production favorable pour l'eau puisqu'il n'utilise pas de produits phytosanitaires de synthèse. Par ailleurs, la diffusion des techniques propres à l'agriculture biologique, comme le désherbage mécanique ou l'allongement des rotations, vers les autres types d'agricultures, contribue également à la préservation de la ressource en eau.

Que prévoit la convention ?

La convention précise les conditions de financement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne des actions conduites par les groupements agrobiologiques dans l'objectif de préserver la ressource en eau.

Ceux-ci s'engagent à :

- participer à la mise en œuvre d'actions favorables au développement de l'agriculture biologique et de ses techniques dans les contrats territoriaux² comme par exemple : les diagnostics d'exploitation, l'accompagnement individuel des agriculteurs, les actions de conseils collectifs et de démonstration, les études portant sur la création de filières biologiques associées à des changements de pratiques ou de systèmes, le partage d'information...
- contribuer à la promotion et au suivi, à l'échelle du territoire Loire-Bretagne, du développement de l'agriculture biologique et de ses techniques dans les contrats territoriaux. Ils organiseront notamment des réunions d'échanges et de retours d'expériences à partir des actions menées sur les sites pilotes eau&bio³.

Cette convention est conclue jusque fin 2018. Sa mise en œuvre sera suivie par un comité de pilotage dédié.

¹<http://www.salonbio.fr>

²Les contrats territoriaux sont conclus entre l'agence de l'eau et un ou plusieurs acteurs locaux. Ils sont ciblés sur des zones à enjeux. Ils soutiennent les évolutions de pratiques ou de systèmes, via des incitations financières aux agriculteurs et des actions d'accompagnement. Fin mars 2016, le territoire Loire-Bretagne comptait 148 contrats territoriaux visant la réduction des pollutions diffuses agricoles.

³Le réseau des sites pilotes <http://www.eauetbio.org> – animé par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) depuis 2010 – est un réseau de co-production, de mutualisation et d'expérimentation. Initialement au nombre de 12, les résultats probants sur les changements de pratiques agricoles sur ces territoires ont amené à les redéployer pour atteindre 25 sites en 2016, avec un objectif d'un site par département dans les années à venir.

Contacts presse :

Inter GRAB Loire-Bretagne : Patrick Lemarié - cab.environnement@biopaysdelaloire.fr - tel 02 41 18 61 45

Agence de l'eau Loire Bretagne : Gaëlle PROUVOST- gaelle.prouvost@eau-loire-bretagne.fr - tel 02 38 49 75 67 – www.eau-loire-bretagne.fr

Convention 2016-2018 entre les groupements régionaux agrobiologiques et l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour le développement de l'agriculture biologique et de ses techniques dans les opérations territoriales

Signature le 28 septembre 2016 **Programme et points pratiques**

10h-11h30 : Témoignages

Actions mises en œuvre sur les bassins versants de la Seiche et du Semnon par AgroBio 35

Lieu de rendez-vous : sur la ferme de Régis DESPRES, producteur de porcs et de volailles (non bio)
Adresse : La ferme Des Prés, Lieu dit la Belouyère, 35240 RETIERS - **Plan au verso**

Présentation des actions mises en œuvre par AgroBio 35 sur place et par le GAB 56 sur d'autres bassins :

- Accompagnement à la mise en place du désherbage alterné (introduction progressive d'outils de désherbage sans chimie), à partir de l'exemple concret de la ferme de Régis DESPRES. Cette action a été financée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur le territoire du Semnon.
- Animation de groupes de producteurs sur des bassins versants (dans le cadre des programmes AEP - Agriculture Écologiquement Performante). Ces actions sont soutenues par l'agence de l'eau, notamment sur le bassin de l'Aff Est (56).

Interventions des présidents des syndicats de bassin du Semnon et de la Seiche (M. DEMY et M. DEMOLDER) et de l'animatrice agricole des bassins.

12h- 13h : Signature de la convention cadre

Lieu de rendez-vous : stand de la FNAB, sur le salon La Terre est notre métier

Interventions de :

- **M. Claude GAULANDEAU**, agriculteur bio en région Centre, représentant les producteurs bio au comité de bassin Loire-Bretagne : objectifs des GRAB de Loire-Bretagne pour l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques respectueuses de la ressource en eau
- **M. Claude GITTON**, directeur général adjoint de l'agence de l'eau : Objectifs et contenu de la convention
- **M. Florent GHUL** directeur de l'agence Bio – à confirmer
- **M. Guillaume RIOU** secrétaire national de la FNAB, chargé de la protection des ressources en eau – à confirmer

Inscription sur :

<https://goo.gl/forms/LQgyHAJoJSoQee1y2>

Rdv à 12h sur le stand de la FNAB
Au Salon La Terre est notre métier

Rdv à 10h chez Régis DESPRES,
La ferme Des Prés, Lieu dit la Belouyère, 35240 RETIERS

